

**Réunion du Conseil Municipal  
du Lundi 4 juillet 2016 à 19 H 00**

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
Nombre de présents	:	14
Nombre de votants	:	19
Date de convocation	:	29/06/2016

**PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS  
du 4 juillet 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

**Etaient excusés :** Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes GARRIDO, THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

**Etait absent non excusé :** M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE D »

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

La séance est ouverte par M. le Maire, il est 19 h 00 :

« Séance importante de fin de 1<sup>er</sup> semestre 2016, M. le Maire en introduction signale dans l'ordre du jour des dossiers d'importance

Etude pour OUS PINS

AIRE de COVOITURAGE

INFORMATION ECO EXEMPLARITE

CONTRAT LOCAL DE SECURITE et VIDEO SURVEILLANCE »

Après approbation du PV du conseil municipal de la dernière séance du 30 mai qui n'appelle pas de remarques, M. le Maire donne lecture des procurations :

Procurations :

Dominique DEGOS, Adjointe au Maire à M. le Maire,

Jocelyne DUBOIS-MAURY, Conseillère à Eric LAMOTHE Adjoint au maire,

Philippe GOSSELIN, Conseiller municipal à Philippe DUBOS Adjoint au maire,

Hélène THIEBLIN, Conseillère municipale à Patrice DUPLA Conseiller municipal,

Eric TAUZIA, Conseiller municipal à Pascal LAFOURCADE Conseiller municipal.

Secrétaire de séance Cathy ULMANN

M. le Maire présente les projets inscrits à l'ordre du jour, et aborde le premier dossier.

*NOEMIE DARGELOSSE arrive pour la délibération 5*

*CECILE GARRIDO arrive pour la délibération 12*

.../...

## ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

### **Délibération n° 1 :**

Ville de TARTAS – CDG40- Plan communal de sauvegarde – Avenant n°2

### **Délibération n° 2 :**

Ville de TARTAS – Chambre d'Agriculture des Landes – OFFICE du Tourisme – Marché des producteurs de Pays du Mardi 2 Aout 2016 sur les Allées marines à TARTAS

### **Délibération n° 3 :**

Ville de TARTAS – Marché fermier sur les Allées marines à TARTAS - Partenariat

### **Délibération n° 4 :**

Ville de TARTAS – Services techniques municipaux – Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

### **Délibération n°5 :**

Ville de TARTAS – Projet de Pôle Equestre à TARTAS – lancement d'une étude de faisabilité

### **Délibération n° 6 :**

Ville de TARTAS - Document unique – Attribution d'une subvention de 5 000 € à la Commune de TARTAS

### **Délibération n° 7:**

Ville de TARTAS – Caisse d'Allocations Familiales des Landes – Convention « BORNE en mairie »

### **Délibération n° 8 :**

Ville de TARTAS – Syndicat mixte du Conservatoire des Landes – Retrait de la commune de TARTAS

## EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS et QUESTIONS DIVERSES

### **Délibération n° 9 :**

Ville de TARTAS – Régie municipale des fêtes et Animations – Programme des fêtes locales 2016

### **Délibération n° 10 :**

Ville de TARTAS – Bourses à la formation – Associations de TARTAS

### **Délibération n° 11 :**

Ville de TARTAS – Budget principal – Subvention exceptionnelle à la section Football FCTSY

## TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

### **Délibération n° 12 :**

Ville de TARTAS – Projet d'acquisition de parcelles – terrains à la Ville HAUTE – portage EPFL

### **Délibération n°13 :**

Ville de TARTAS – Conseil Départemental des LANDES – Aménagement « Arrêt Echangeur TARTAS Est »

### **Délibération n°14 :**

Ville de TARTAS – Démarche Agenda 21 – Programme d'actions 2016 – Services municipaux

### **Délibération n°15 :**

Ville de TARTAS – Démarche Agenda 21 – Programme d'actions 2016 – Acteurs locaux

## INFORMATION COMMUNICATION :

**Délibération n°16 :** Mise en œuvre du Contrat local de Sécurité avec l'Etat de la ville de TARTAS

**Délibération n°17 :** Mise en œuvre de la Video surveillance sur la commune.

Information sur l'ECO EXEMPLARITE SIETOM de CHALOSSE

**Délibération n° 1 : Ville de TARTAS – CDG40- Plan communal de sauvegarde – Avenant n°2**

A la demande de M. le Maire, Pascal LAFOURCADE indique :

Par délibération en date du 31 mars 2011, la commune de TARTAS avait adhéré à la démarche d'accompagnement pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde auprès du Centre de gestion des Landes.

Signé en février 2013, ce dernier a été mis à jour par avenant n°1 en date du 11 juin 2014.

Aujourd'hui, il convient de proposer à notre assemblée de donner un avis à l'avenant n°2, pour une nouvelle mise à jour.

Le projet d'avenant est déposé sur le bureau de l'assemblée.

De plus il est demandé d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, et de charger M. Pascal LAFOURCADE Conseiller délégué de suivre ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°2 : Ville de TARTAS – Chambre d'Agriculture des Landes – OFFICE du Tourisme– Marché des producteurs de Pays du Mardi 2 Aout 2016 sur les Allées marines à TARTAS**

M. le Maire reprend la parole pour le projet du MPP :

Comme vous le savez, la commune de TARTAS, Chef-lieu de Canton et au cœur du Pays TARUSATE accueille chaque année le Marché des Producteurs de Pays. Cette année ce marché se tiendra sur les Allées Marines, le Mardi 2 Août, ou en cas de pluie Salle Polyvalente. C'est un moment fort de l'activité de l'été, tant pour les touristes que pour les producteurs locaux.

A l'initiative de la Chambre d'Agriculture des Landes, la Commune de TARTAS en partenariat avec l'office du tourisme du Pays TARUSATE se propose donc d'apporter son aide matérielle et son soutien à cette démarche pour le territoire.

Il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant
- D'apporter avec les services municipaux l'appui technique à cette manifestation, dans la limite des matériels disponibles.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°3 : Ville de TARTAS – Marché fermier sur les Allées marines à TARTAS – Partenariat**

M. le Maire reprend la parole.

Dans le cadre du marché fermier du samedi matin organisé par la commune de TARTAS, il convient d'autoriser le recouvrement de subventions ou participations d'organismes divers et ce à compter de 2016.

Ces participations ou aides servent notamment à la promotion ou à l'organisation technique ou matérielle du Marché de TARTAS. Il est proposé à notre assemblée de :

Donner un avis favorable à cette demande

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 4 : Ville de TARTAS – Services techniques municipaux – Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016**

M. le Maire, reprend la parole :

Dans le cadre du bon fonctionnement des services municipaux et notamment du CTM, il convient de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à plein temps.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

.../...

Il est proposé à notre assemblée de :  
Donner un avis favorable à cette création de poste  
D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.  
**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération n° 5 : Ville de TARTAS – Projet de Pôle Equestre à TARTAS – lancement d'une étude de faisabilité**

M. le Maire reprend la parole :

En introduction M. le Maire fait état de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 31 mai, sur le devenir du Centre équestre et le projet de Pôle régional. Cette réunion s'est tenue sous la coordination de M. le Sous-préfet :

« Comme vous le savez la Ville de TARTAS est propriétaire sur le territoire de la commune de CARCEN-PONSON de parcelles, dont une partie a été mise à disposition sous forme de bail, au Foyer des Jeunes de TARTAS pour les activités de son centre équestre.

Tout au long de l'année différentes compétitions se déroulent sur le site d'OUS PINS, et ponctuellement les services municipaux apportent une aide technique par le prêt de matériels, essentiellement chapiteaux tables et chaises, ainsi que des travaux de fauchage et interventions diverses. De plus, les installations actuelles outre des mises en conformité nécessaires, ne répondent plus aux attentes du Centre Equestre.

Or, ce centre équestre riche en activités, souhaite se développer et envisage la reconnaissance en Pôle équestre régional. Pour ce faire, différentes réunions se sont tenues ces deux dernières années, qui ont permis aux différents partenaires concernés, Monde du cheval, Fédération sportive, collectivités publiques et organismes divers de mesurer l'enjeu d'un tel projet.

Une récente réunion s'est tenue en Mairie de TARTAS, le 31 mai 2016, sous la coordination des services de l'Etat et notamment de M. le Sous-préfet.

Il a été convenu de lancer une étude afin de réaliser un audit, pour prendre une décision sur la suite à donner à ce projet dès la fin de l'année 2016.

Quatre axes forts pour cette étude ont été retenus :

Quel projet pour le Centre équestre ?

Quel mode de gouvernance ?

Quels seront les différents financeurs ?

Quels partenariats ? Mutualisation, partenaires publics partenaires privés ?

Aussi, il est proposé à notre assemblée de donner un avis au lancement de cette étude, tout en précisant qu'un groupe de travail resserré va être constitué pour la rédaction du cahier des charges associant les représentants du Centre Equestre, les collectivités publiques, les services de l'état, et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération n° 6 : Ville de TARTAS - Document unique – Attribution d'une subvention de 5 000 € à la Commune de TARTAS**

M. le Maire reprend la parole :

Par délibération du 28 octobre 2015, la commune de TARTAS s'est engagée dans la mise en place du Document Unique.

Par délibération du 30 mai 2016, notre assemblée a donné un avis favorable et validé le plan d'actions du Document Unique suite à l'avis du CT et du CHSCT du 25 mai 2016.

Par courrier en date du 3 juin 2016, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, au titre du Fonds national de Prévention de la CNRACL nous a informés de l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour le travail effectué sur le Document Unique ces derniers mois.

.../...

Il est proposé à notre assemblée :

De prendre acte de l'attribution de cette subvention et qui sera encaissée sur la section de fonctionnement du budget principal de la Commune sur l'exercice 2016 en recettes.

De transmettre aux services de la CNRACL les différents documents qui retracent la mise en œuvre du Document Unique, ainsi que le Programme d'actions.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°7: Ville de TARTAS – Caisse d'Allocations Familiales des Landes – Convention pour la mise en place d'un Accueil Usagers « BORNE consultation en Mairie »**

M. le Maire reprend la parole :

Dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales des Landes et afin de répondre au mieux à des attentes des usagers, il est proposé à notre Conseil municipal :

D'accueillir une borne CAF en mairie pour les usagers de ce service

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention

De mettre en

*(Le projet de convention est annexé en pièce jointe et déposé sur le bureau de l'assemblée)*

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 8 : Ville de TARTAS – Syndicat mixte du Conservatoire des Landes – Retrait de la commune de TARTAS**

M. le Maire reprend la parole :

Le Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes a la charge d'assurer un enseignement artistique spécialisé et de qualité pour tous les publics du Département des Landes. La commune de TARTAS est adhérente à ce syndicat depuis plusieurs années déjà.

Le Conseil Départemental a fait réaliser un audit de ce Conservatoire en 2015 applicable en 2016. En conséquence le comité syndical du Conservatoire des Landes dans sa séance du 26 avril 2016 a modifié les règles de participation financière des communes et collectivités adhérentes qui seront applicables à compter de 2016.

Ainsi c'est la Communauté de Communes du Pays Tarusate qui participe au fonctionnement du Conservatoire des Landes pour les élèves de moins de 18 ans de TARTAS.

*(Exemple en 2015, la CCPT a participé pour 219 élèves soit 231298 €).*

En ce qui concerne les élèves de plus de 18 ans, ils étaient facturés jusqu'à présent en fonction du nombre d'élèves inscrits et par cursus directement aux communes.

L'application des nouvelles règles de contribution des collectivités adhérentes au Conservatoire tiendra désormais compte notamment des critères suivants :

- potentiel fiscal,
- richesse par habitant.

Ainsi donc, il est proposé que pour les élèves de TARTAS de plus de 18 ans, la Commune attribue directement des bourses aux élèves compensant la différence entre le tarif des Communes adhérentes et le tarif des Communes non adhérentes appliqué à ces élèves.

Ces bourses seront attribuées après examen de la demande des élèves, tout en tenant compte du quotient familial et du cursus suivi, la bourse sera comprise entre 148 € et 1028 € ; la commune se réservant la possibilité de fixer un montant de bourse différent dans cette fourchette d'aide et selon le cursus suivi.

.../...

Aussi, en raison du nouveau système de financement du Conservatoire des Landes approuvé par le comité syndical du 26 avril 2016, il est proposé à notre assemblée le retrait de la Commune de TARTAS du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes, et d'attribuer directement une bourse aux enfants concernés de plus de 18 ans selon leur cursus.

**Adopté à l'unanimité.**

**EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS et QUESTIONS DIVERSES**

**Délibération n° 9 : Ville de TARTAS – Régie municipale des fêtes et Animations – Programme des fêtes locales 2016**

M. le Maire reprend la parole :

Cette année les fêtes locales de TARTAS se dérouleront du 8 au 11 juillet. Sur proposition du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des fêtes et animations, réuni en date du 14 juin dernier, les différents spectacles, animations se dérouleront en Hyper-centre de TARTAS, associant habitants, commerçants, artisans, entreprises et associations.

Le programme est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable à ce programme

D'autoriser M. Maire à intervenir à la signature de tous documents.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 10 : Ville de TARTAS – Bourses à la formation – Associations de TARTAS**

A la demande de M. le Maire, Philippe DUBOS :

Dans le cadre des aides à la formation des bénévoles pour les associations de TARTAS, la commission sports associations a donné un avis favorable le 15 juin 2016 à savoir :

**Bourse à la formation associations - 2016**

	Nom de l'association	Nom du Président	Nature de la formation	Dossier retourné	Coût total du stage	Montant de l'aide demandée	Montant attribué	Voté en CM le 05/07/2016	Versement
1	PST Cyclo	CAZEAUX Claudine	BRUGAT Xavier - BNSSAA	30/06/2016	1 166,00 €	590,00 €	250,00 €	250,00 €	
2	PST Cyclo	MORGANX René	LEROY Patrick - B2-B3	31/03/2016	390,00 €	390,00 €	195,00 €	195,00 €	
3	PST Cyclo	MORGANX René	LAPEYRE Julien - B2	31/03/2016	100,00 €	100,00 €	50,00 €	50,00 €	
4	PST Cyclo	MORGANX René	PONS Christophe - B2	31/03/2016	100,00 €	100,00 €	50,00 €	50,00 €	
5	PST Natation	CAZEAUX Claudine	DESTOUROUNE Yohan - BNSSA	25/03/2016	1 166,00 €	590,00 €	250,00 €	250,00 €	
6	PST Natation	CAZEAUX Claudine	DUBOS Johan - BNSSA	25/03/2016	1 166,00 €	590,00 €	250,00 €	250,00 €	
7	PST Basket	DUPLA Marie	LANGLADE Nicolas	25/03/2016	520,00 €	381,30 €	190,65 €	190,65 €	

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 11 : Ville de TARTAS – Budget principal – Subvention exceptionnelle à la section Football FCTSY**

M. le Maire reprend la parole :

Dans le cadre des 40 ans de la section football de TARTAS FCTSY, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de ...3 000..€. Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la Ville de TARTAS.

**Adopté à la majorité, Eric TAUZIA ne prenant pas part au vote.**

.../...

**Délibération n° 12 : Ville de TARTAS – Projet d’acquisition de parcelles – terrains Ville HAUTE avec portage EPFL**

M. le Maire reprend la parole :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l’EPFL « Landes Foncier » et la qualité d’adhérent de la communauté de communes du Pays Tarusate,

Vu l’avis des domaines en date du 18 Aout et 4 septembre 2015,

Considérant que la commune de TARTAS se propose d’acquérir un ensemble de parcelles au lieu-dit « TARRAGON » route d’AUDON à TARTAS, il est proposé de confier à l’EPFL l’acquisition et le portage de cette opération pour le compte de la commune de TARTAS :

- surface globale à acquérir 11 652 m2,
- estimation des domaines 191 000 €,

(Section G n°1185, section G n°1186, section G n°1227, section G n°1229)

Il est proposé au conseil Municipal d’approuver le projet comme suit :

**ARTICLE 1** : DECIDE l’acquisition à l’amiable des parcelles au lieu-dit « TARRAGON » Route de AUDON à TARTAS, soit une contenance totale de 11 652 m2. Lesdites parcelles appartenant à la succession de Madame DANE Jeanne Marie épouse MINVIELLE, et de déléguer cette acquisition à l’Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier ».

- Ladite acquisition aura lieu moyennant le prix de **100 000 €**.

**ARTICLE 2** : FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l’opération est fixée à 4 ans à compter du jour de la signature de l’acte authentique par l’EPFL.

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d’administration de Landes Foncier selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d’autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier fixe la durée du portage financier de l’opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l’acte authentique par l’EPFL.

c) Fonds de minoration

Une partie de l’opération pourra être menée en vue de réalisation de logements sociaux, la commune de TARTAS sollicitera alors auprès de l’EPFL le bénéfice du fonds de minoration, selon les modalités dudit règlement. Cette minoration, si elle est accordée, réduira le prix de revente à la collectivité

d) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s’engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
- à n’entreprendre aucun travaux

sans y avoir été autorisé par convention préalable par Landes Foncier »

**ARTICLE 3** : S’ENGAGE à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

**Détermination du prix de revente**

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

**Prix d'acquisition du bien**

+

**Frais issus de l'acquisition**

*(frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités....)*

-

**subvention éventuelle issue du fonds de minoration**

**Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par Landes foncier conformément au règlement intérieur**

**Paielement du prix de revente**

Le paielement du prix de revente sera effectueé de la facon suivante :

SELON L'OPTION N°2 :

Paielements progressifs (fractionnement du prix sur 5 ans maximum) :

**(Le premier paielement aura lieu l'annee suivant la signature de l'acte)**

*sur 5 ans* : 15% les 4 premieres annees, le solde la 5<sup>eme</sup> annee

**ARTICLE 4** : Le Maire est chargeé, en ce qui le concerne de l'exécution de la presente delibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

**ARTICLE 5** : La presente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un delai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au representant de l'Etat dans le departement.

Il est proposeé à notre Assemblée de donner un Avis favorable à ce projet, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

**Adopté à l'unanimité.**

**Delibération n°13 : Ville de TARTAS – Conseil Départemental des LANDES – Aménagement « Arrêt Echangeur TARTAS Est ».**

M. le Maire reprend la parole :

Comme vous le savez l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des transports publics, impose aux autorités organisatrices de transport la rédaction d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, document les engageant à une programmation sur six ans de la mise en accessibilité des arrêts qualifiés de prioritaires.

Le Département des Landes ayant respecté le delai de dépose du dossier avant le 26 septembre 2015, s'est vu notifier l'approbation de son schéma par Madame le Préfet le 15 octobre 2015. Il prévoit la mise en accessibilité de 40 arrêts d'ici à fin 2022.

Un arrêt « rond-point de BEGAAR » est desservi actuellement par la ligne XL'R 1 DAX/MONT de MARSAN avec notamment la correspondance avec une navette rionnaise. Or, le Département nous fait savoir que cet arrêt s'effectue sur l'anneau du rond-point dans des conditions pouvant donner une impression d'insécurité, ce que rappellent régulièrement les usagers et les conducteurs de bus.

Aussi, le Département suite à différentes réunions en 2014 et le 25 mars 2016 a proposeé le principe de déplacement de l'arrêt pour l'implanter à l'échangeur de TARTAS Est au niveau de l'aire de pique-nique située en face du magasin NETTO.

Cette solution permettrait d'augmenter le nombre de places de stationnement à la fois pour emprunter la ligne XL'R et covoiturer tout en améliorant la desserte de la ville de TARTAS, par la navette communale rionnaise en rabattement sur la ligne XL'R, et en sécurisant totalement l'arrêt de bus.

.../...

La maîtrise foncière dans ce secteur permettrait d'envisager si nécessaire l'agrandissement de cette zone favorisant ainsi le développement de la mobilité durable. Le coût de cet aménagement est estimé entre 100 et 120 k€ dont la maîtrise d'œuvre pourrait être conduite par la Direction de l'Aménagement du Conseil Départemental.

La maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par la Commune de TARTAS qui bénéficierait ainsi d'une aide au titre des amendes de police (10 à 12 % environ), d'une subvention pour la réalisation de l'aire de covoiturage (10 à 12 % environ) et d'un fonds de concours du Département au titre de la mise en accessibilité (35 000 € environ).

Sur la base de ces éléments il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable

D'accepter de confier la maîtrise d'œuvre au Conseil Départemental

D'assurer la maîtrise d'ouvrage tout en sollicitant les meilleures aides possibles.

Il est précisé qu'une Décision modificative viendra porter inscription des crédits dans le courant du deuxième semestre 2016.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération n° 14 : Ville de TARTAS – Démarche Agenda 21 – Programme d'actions à compter de 2016 Services municipaux.**

Après la tenue des ateliers de travail Agenda 21 durant les mois de mai et juin, il semble important de poursuivre la sensibilisation des habitants à la démarche initiée. L'objectif est de partager avec tous les enjeux de l'Agenda 21, les répercussions sur leur vie quotidienne et de susciter leur adhésion aux actions à mettre en place prochainement.

Les réunions de quartier du mois de juin ont permis dans un premier temps de détailler la mobilisation des services municipaux dans quelques actions concrètes sur la commune. Celles-ci sont recensées ci-après sur un document en diffusion aux habitants et acteurs locaux :

## **Démarche AGENDA 21 – Infos habitants JUN 2016**

Depuis 2014, la municipalité s'est engagée dans une démarche de promotion du Développement Durable. Après une phase d'information et de communication auprès des habitants et acteurs divers du territoire, puis de diagnostic qui vient de s'achever, les premières actions concrètes démarrent. Cette fiche d'informations vous donne communication de premières initiatives, auxquelles vous pouvez vous associer.

### **TOUT D'ABORD AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX :**

L'AGENDA 21 nous amène aujourd'hui à réfléchir et à mettre en œuvre différentes techniques ou méthodes de travail, visant au travers de la biodiversité, à limiter les besoins en eau, diminuer les consommations de carburant tout en répondant aux nouvelles normes réglementaires. L'entretien de la commune est ainsi assuré différemment, permettant avec ces méthodes d'intervenir sur les espaces publics existants, zone rurale, ou zone urbaine, mais aussi les nouveaux quartiers et aménagements de voirie créés.

#### **ZONE RURALE...FAUCHAGE**

##### **Tracteur ROTO BROYEUR 4 passages l'an, Tracteur EPAREUSE 2 passages l'An**

Chaque année, à l'issue de l'empierrement des chemins, et du curage des fossés, les services municipaux lancent dès la fin Mars et jusqu'à l'automne le fauchage des voies communales en zone rurale.

Désormais de **8 passages annuels, il sera procédé à 4 passages** ; ainsi, le tracteur ROTO BROYEUR assurera la tonte d'une première largeur de 80 cm à 120 cm. Tandis que le tracteur EPAREUSE assurera **2 passages au lieu de trois**. La hauteur de coupe étant comprise entre 10 et 15 cm.

Bien entendu, les axes principaux et points sensibles ou particuliers, comme virages, abords de carrefours, et panneaux de signalisation sont plus fréquemment entretenus.

.../...

## **ZONE URBAINE ...TONTÉ RAISONNÉE**

### **Tonte « MULCH » et Tonte avec ramassage tous les 15 jours, et Tonte raisonnée tous les 6 mois.**

Pour l'ensemble des espaces publics, en Zone urbaine, jusqu'à présent les services espaces verts outre l'élagage des arbres et l'entretien des abords de la voirie, assuraient selon les conditions climatiques un passage toutes les deux semaines.

Désormais, les nouvelles techniques de tonte dites **raisonnées** nous amènent à tondre différemment :

Sur les grands espaces, les pourtours (*environ 3 mètres*) sont tondus tous les 15 jours, comme d'ailleurs les espaces plus fréquentés ou aux abords de carrefours, et cheminements piétonniers.

En hyper-centre ou sur les quartiers résidentiels (*BRETAGNE, PISCINE, LABARSOUQUE, GIRATOIRES, PECHUCQ, BALENTE, CIMETIERE, ABORDS EGLISE, SQUARE DUPOUY, PLACE DU LUC, ESPACE JEAN MOULIN, CHENAIE du LUC*) un passage sera toujours assuré par quinzaine avec ramassage des déchets de tonte.

Enfin, pour les autres espaces plus éloignés du centre-ville (*délaissés en bordure de la 2x2 voies, ainsi que chânaie des jardins familiaux, abords skate-park, bas quartier BALENTE, terrain derrière cimetièrre, derrière du quartier PELLETRIN, abords Centre de loisirs et grange de PELLETRIN, abords Midouze ancien camping, derrière du lac OUS PINS...*) les services assureront désormais **deux passages** : l'un courant juin, puis un second à l'automne.

## **ESPACES PUBLICS ...ECONOMIE d'EAU**

### **Un objectif : des économies d'eau, et des pratiques différentes pour les aménagements paysagers**

Depuis quelques mois les services procèdent à des aménagements visant à économiser l'eau et l'entretien. D'une part, certains massifs, ilots, bords d'avenues, et aménagements en pleine terre sont retravaillés avec des essences peu consommatrices en eau (*tels que graminées, arbustes décoratifs et colorés*). De plus, d'une façon générale, le fleurissement a été revu, favorisant désormais la suppression des jardinières (*une vingtaine*), et des choix différents d'essence limitant sérieusement les consommations d'eau.

Enfin, aujourd'hui, à l'exception de la Place du LUC ou des abords de la salle polyvalente, tous les systèmes d'arrosage intégrés ont été supprimés. Seule la plaine des sports bénéficie d'un système par forages pour les terrains, avec des arrosages nocturnes en grande majorité limités dans le temps.

## **ESPACES PUBLICS ... DESHERBAGE NETTOYAGE**

### **De nouvelles méthodes de désherbage...**

Afin de se conformer à la réglementation qui évolue, tout en assurant un bon entretien des espaces publics et plus particulièrement des abords de la voirie, **l'utilisation de produits phytosanitaires est repensée.**

Si les fréquences de passages de produits sont restées identiques (*mars, juin, septembre*), les zones ont été diminuées, pour tester de nouvelles pratiques : enherbement de certains trottoirs, produits biologiques (*abords des quais de la Midouze, rue des Glycines*), désherbage thermique ou essais de vapeur (*platelage allées marines, abords monument aux morts, hyper centre-ville ponctuellement*).

Enfin, les nouveaux travaux de voirie prennent en compte d'éventuels revêtements de trottoirs (*béton balayé rue des Charpentiers et Centre de loisirs, bicouche rue des Palombes, rue des Bouvreuils, Chemin de l'Escalot, quartier Peillic*).

Enfin, de nouvelles techniques dans les récents aménagements de massifs (*Avenue Chanzy, Centre de Loisirs, Avenue de la Chalosse, Place du Luc, et prochainement Avenue du Général Leclerc, Talus groupe scolaire*) ont permis de supprimer les produits phytosanitaires avec la mise en place de bâches de plantations limitant à la fois la pousse des mauvaises herbes et les interventions manuelles désormais moins fréquentes).

## **BATIMENTS et INSTALLATIONS MUNICIPALES**

### **Diagnostic énergétique et premières actions..**

Dans la continuité du diagnostic énergétique des installations municipales mené ces derniers mois, des premiers travaux ont été lancés pour suivre les consommations (*gaz, électricité, eau, fluides*), tout en installant des économiseurs d'eau, notamment installations sportives.

## **VOIRIE et DOMAINE PUBLIC**

### **Méthodes de travail et Suivi des consommations de carburants..**

Au quotidien, le service propreté urbaine vient de planifier des circuits de nettoyage, couvrant tous les secteurs de la commune avec des fréquences hebdomadaires permettant de répondre au bon entretien de l'Hyper-centre et des quartiers. Ainsi, tout en assurant des fréquences de passages réguliers tant pour le balayage pédestre que mécanique, les consommations de carburant ont été réduites.

.../...

## AU SEIN DES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX :

Pour le service « EDUCATION ASSOCIATIONS SPORT ANIMATIONS » la démarche Agenda 21 vient d'initier différentes actions autour du thème « le Gaspillage alimentaire, la Réduction des déchets et les Economies d'eau » auprès des jeunes du groupe scolaire Jules FERRY et du Centre de loisirs. Dans le même temps, des premières actions sont proposées pour le renforcement des relations intergénérationnelles, aux petites vacances, grandes vacances ou lors des ateliers seniors chaque mois.

Pour les services ADMINISTRATIFS, la dématérialisation et la généralisation des groupements de commandes ont permis de réaliser des économies et gains de temps permettant de répondre à des attentes nouvelles d'habitants, ou de développer de nouveaux services aux usagers.

## PLUS GENERALEMENT, des ACTIONS avec les ACTEURS LOCAUX :

Différents ateliers sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 ont permis de faire un diagnostic avec les acteurs du territoire. Des thèmes sont proposés à tous comme : « Sensibilisation aux économies d'énergie (Visite des logements, Docteur WAPP, concours familles à énergie positive...) pour les familles volontaires ;

Développement des énergies alternatives et Création réseau de Chaleur; Associations (groupements d'achats, tri, conteneurisation et le prêt de vaisselle, outil de partage) Le SEL système d'échange local et une action sur la consommation locale (filières courtes..).

N'hésitez pas à vous associer à ces démarches et à vous faire connaître en Mairie...le Maire JF BROQUERES.

### Contact Mairie :

Secrétariat des Services Techniques : 05 58 73 41 06

E-mail : [mairie@tartas.fr](mailto:mairie@tartas.fr)

Conseillère déléguée : Noémie DARGELASSE

Au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2016, lors des réunions de quartiers auprès habitants, un flyer a été distribué expliquant les différents axes de travail des services municipaux, qui souhaitent associer et faire participer habitants et acteurs locaux dans cette démarche.

Il est proposé à notre assemblée de prendre acte des actions menées par les services municipaux sur le territoire communal depuis le début de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°15 : Ville de TARTAS – Démarche Agenda 21 – Programme d'actions à compter de 2016 Acteurs locaux – Diagnostic territorial – Projet Territorial

Noémie DARGELASSE Conseillère déléguée indique que des réunions de travail ont permis de dégager des pistes ou objectifs qui vont permettre la rédaction du projet territorial.

A lecture du document remis en séance,

Il est donné un avis favorable.

### PROPOSITION PLAN D'ACTION AGENDA 21

Thème	Nom de l'action	Les acteurs à solliciter	engagement à suivre l'action	Echéance imaginée
32	Eau Proposer des moyens pour économiser l'eau à Tartas Lancer une campagne de distribution de limiteurs d'eau pour réduire les consommations d'eau des particuliers Récupérer l'eau de pluie dans certains bâtiments publics	Matécolo / Société MEDAN (à Eysines / contact mairie de Dax pour hydrofrenteur) Artisans (qui propose l'installation de matériel hydroéconomique)	S. BROQUERES / LAFOURCADE	1 an et 6 mois
30	Espaces Verts Renforcer / développer le plan "Zero phyto à Tartas" Poursuivre les expérimentations en cours Etudier la méthode alternatives de désherbage qui sera appliquée Informers les habitants sur les nouvelles pratiques de la mairie en matière d'espaces verts et recueillir leur avis Sensibiliser les tarusates sur le changement d'habitude dans leur pratiques quotidienne, et sur l'impact des pes pesticides sur leur santé	Ecolieu Jeanot (Kloïça) / association les colibris / services techniques maïsador / point-vert. (les vendeurs)	Eric LAMOTHE	1 an
28	Energie Développer un plan pour l'économie d'énergie des particuliers diagnostiquer les besoins sur la communes sensibiliser les habitants : proposer des visites (accompagnements) de logements pour étudier les possibilités en matière d'économie d'énergie étudier le lien possible avec le dispositif Dr Watt de Enercoop (?) participer au concours famille à énergie positive (?)	Association Matécolo / CD 40 / thermicien (Acte 28 ou autres) / SOLIHA / ADIL / chambre de métier / artisans / CFA (pour formation des artisans) fondation l'abbé pierre (projet en cours)	R DAUDIGEOS / Jean MARSAN / Samuel BROQUERES	2 ans
27	Déchets Sensibiliser le public pour réduire les déchets et développer le tri incitation : travailler avec le SIETOM pour proposer un système de bonus dans le tri Informers les habitants sur le fonctionnement de la TOM (pourquoi les impôts ne baissent pas quand ils trient leurs déchets) Organiser des visites du centre d'enfouissement (pour tous les âges) -> prise de conscience de la destination des déchets non triés	SIETOM / CLTDI	Eric LAMOTHE / R DAUDIGEOS	1 à 2 ans
26	Espaces Naturels Poursuivre et élargir l'action de nettoyage du CMEJ organiser des journées de nettoyage des berges de la Midouze et élargir, par exemple, aux fossés de la communes, ou autres zones identifiées	SIETOM	Valérie DAUGREILH	2 ans
26	Déchets Améliorer la gestion durable des déchets verts promouvoir le mulching - recyclage des déchets de tonte chez les habitants acheter un broyeur pour les autres types de déchets verts - lien avec le SIETOM de chalosse qui souhaite aussi acheter un broyeur incitation : proposer de mettre à disposition le broyeur dans les quartiers	SIETOM / FD CUMA / colibris / ST / écolieu jeanot	Jean MARSAN	2 ans
23	Energie Développer les énergies alternatives à Tartas (éolien, photovoltaïque, etc.)	SYDEC / ADEME / Matécolo / entreprises privées proposant ce service / Enercoop / EDF nr / NEOEN / ENERLAND	Stéphane BRUEY / Eric LAMOTHE / LAFOURCADE	4 ans
22	Energie Utiliser les réseaux de chaleur : valoriser l'énergie produite par l'usine Tembec Protéger la biodiversité du territoire	Tembec / Rougeline / indépendants retraités de Tembec (Jean-marie NEROU, Bernard DUCASSE) ST / Forestiers /	LAFOURCADE	
20	Espaces Naturels réaliser un inventaire faunistique et floristique de la commune construire des hotel à insecte Instaurer des espaces en jachère pour permettre le développement des abeilles			

.../...

19	Eau	Sensibiliser les habitants sur la consommation d'eau du robinet par rapport à l'eau en bouteille	ADEME / Medcins / associations de consommateurs		
19	Energie	Optimiser l'utilisation du chauffage dans les locaux publics	ST / thermicien local	Eric LAMOTHE	1 an
18	Energie	Diagnostiquer sur l'utilisation de l'énergie dans les locaux publics optimisation en conséquences			
18	Energie	Rationaliser l'éclairage public diminuer l'éclairage dans certaines parties de la ville utiliser des ampoules basses consommation	SYDEC	Eric LAMOTHE	1 an
17	Eau	Faire un suivi / surveillance des fuites sur le réseau d'eau	SYDEC		3 ans
15	Déchets	Expérimenter pour diminuer la production de déchets dans les établissements tarusates Poursuivre l'expérimentation sur les couches lavables à l'EPHAD Compostage des résidus de cantines : collège, école, EPHAD	EPHAD / collège / école(s)		1 an
13	Espaces verts	Sensibiliser les habitants aux méthodes de cultures alternatives existantes Faire des ateliers Permaculture Tester la permaculture sur 1 jardin familial	Ecolieu Jeanot / les colibris / chambre d'agriculture / producteur en agriculture durable, bio, etc. une famille volontaire		Permanent 1 an
6	Espaces naturels	Lutter contre l'errance des chats en centre-ville Proposer un "hôtel à chat" en extérieur du centre	Madou landes / Association locale / vétérinaires / SPA		1 - 2 ans
36	Mode de développement responsable	Amener un développement de l'éco-responsabilité des événements proposer un système de prêt de vaisselle recyclable (vaisselle + gobelet) Mise à disposition d'outils pour favoriser le recyclage lors des manifestations (conteneurs, totems de tri, etc.) Mener une réflexion sur "comment éviter le gaspillage alimentaire lors des manifestations ?"	Les présidents des associations organisatrices / Ecocup / SIETOM	R. DAUDIGEOS / Philippe DUBOS	permanente
36	Mode de développement responsable	Informier, sensibiliser, éduquer les jeunes au respect de l'environnement Proposer des actions portées par le CMEJ Utiliser les TAP comme support de l'éducation	SIETOM / Association (Matecolo) / CCPT (organisateur des TAP)	S. BROQUERES	6 mois
33	Mode de développement responsable	Développer un système pour renforcer la consommation locale Définir la notion de "local" (tarusate, du pays, du département, de la région) recevoir les producteurs locaux proposer un lieu vitrine pour les producteurs (une permanence de vente de leurs produits directement au consommateur / trouver lieu / animation du lieu) redonner du souffle au marché fermier (animation, festivité, association avec les commerçants tarusates)	FD CUMA / Syndicats agricoles / chambre d'agriculture / Département (plateforme Agrilocale)	DD / S. BRUEY / Jean MARSAN	1 à 2 ans
32	Développer la vie locale	Mettre en place le système d'échange local Trouver un local / trouver le pilotage (association, bénévoles, etc.)	SELS existants (Oloron, St Paul les Dax, etc.) / Arbre à Pain / associations locales	Jean MARSAN / Mona BARIS	1 an et 6 mois
24	Développer la vie locale	Développer la connaissance des associations par les habitants et notamment les nouveaux arrivants provoquer des temps de rencontre par thèmes (sport, culture, environnement) développer un outil de partage des informations liées aux associations (page internet, journal, calendrier) publier un guide des associations tarusates et le diffuser aux citoyens	Présidents des associations	Philippe DUBOS	1 an
24	Mode de développement responsable	Développer le covoiturage à tortas Mettre à disposition des associations un 2ème minibus Créer un outil d'organisation local et gratuit de covoiturage	Mairie / département	-	-
22	Mode de développement responsable	inciter aux déplacements doux proposer un ramassage scolaire à pied Expérimentation sur le gaspillage alimentaire au collège Adapter la taille de l'assiette à la faim de l'enfant Redistribuer ce qui n'a pas été consommé (! Chaîne du froid, hygiène, etc.) Faire des ateliers du goût	écoles / associations parents d'élèves Collège / nutritionniste cuisinier du collège association / nutritionniste		6 mois
22	Vie locale	Développer un système de groupement d'achats pour les associations Tarusates	Matecolo / Présidents des associations	Philippe DUBOS	3 ans
10	Vie locale	Organiser un repas pour permettre aux associations de se rencontrer	Présidents des associations	Philippe DUBOS	2 ans

## Délibération n°16 : Mise en œuvre du Contrat local de Sécurité

M. le Maire donne un retour de la réunion de travail avec les services de l'Etat sur la mise en place du contrat local de sécurité. Cette instance permet de réfléchir sur les pistes pour travailler à la sécurité. Elaboration d'un plan d'actions.

Le maire fait état de l'année 2015 qui a été en rupture par rapport à 2014. Sur le premier semestre 2016, on est revenu à une meilleure situation.

Un cahier des charges doit être élaboré avec des axes forts :

- sécurité routière
- éducation, aide à la parentalité, travail auprès des familles
- addictions stupéfiants et alcoolémie, au regard de la population fragile
- atteinte aux biens et incivilités

Ce contrat local de sécurité va permettre de remettre la gendarmerie sur la commune dans des actions auprès des habitants.

Aussi, sur la base de la réunion de travail avec les services de l'Etat et plus particulièrement M. le sous-préfet et le Commandant de gendarmerie il est proposé de créer le CLSPD et d'autoriser M. le Maire à prendre l'arrêté de constitution.

**Adopté à la majorité, abstention Stéphane BRUEY.**

## Délibération n°17 : Mise en œuvre de la Video surveillance sur la commune

M. le Maire indique qu'il peut aussi être mis en place de la vidéo-surveillance. Ce système permet d'élucider des incivilités ou atteintes aux personnes. Il permet de voir les axes de déplacement des individus qui font des infractions.

.../...

Stéphane BRUEY s'inquiète sur ce type de projet, faisant référence à des actes qui n'ont pas baissé en Angleterre même avec de la Vidéo. En réponse le Maire répond qu'il s'agit d'avoir un outil pour élucider des infractions, par exemple suivre les déplacements sur les grands axes.

Le fonds de soutien interministériel peut être sollicité. Il est proposé d'autoriser la mise en place de dispositifs de vidéosurveillance dans le respect de la réglementation avec le CLSPD, et de valider dans les prochains mois les modalités financières et pratiques.

**Adopté à la majorité, abstention Stéphane BRUEY.**

### **Information sur l'ECO EXEMPLARITE SIETOM de CHALOSSE**

Après avoir rappelé la démarche ECOCUP pour les fêtes de TARTAS, M. le Maire donne communication du document SIETOM « ECO EXEMPLARITE ».

Ce document fait ressortir des faiblesses sur le territoire, et des efforts à faire. Aussi le SIETOM propose des actions qu'il convient d'accompagner, et de porter à la connaissance des habitants.

Eric LAMOTHE propose de distribuer des cabas pour inciter au tri, et supprimer la distribuer des sacs poubelle. Jean MARSAN indique qu'il faut aussi équiper les lieux publics pour inciter à cette démarche.

**Le maire informe de la signature de l'acte d'acquisition de la grange des chasseurs**

**La séance est levée il est 21 h 30.**



## Partenariats d'accueil

### Convention type Point numérique Caf

La présente convention est conclue entre :

La Caisse d'Allocations familiales des Landes  
207 rue Fontainebleau  
40023 Mont de Marsan

Représentée par son Directeur, Antoine BIAVA,

habilité à signer la présente en application de l'article L22-1 du code de la Sécurité Sociale  
ci-après dénommée **la Caf**

La Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine  
70 avenue Alphonse Daudet  
40286 Saint Pierre du Mont

Représentée par son Directeur, Marc HELIES  
ci-après dénommée **la Msa**

et la Mairie de Tartas  
Place Gambetta 40400 Tartas

représenté(e) par son Maire, J.François BROQUERES

ci-après dénommé **le Partenaire**

### Préambule

Les services publics et au public sont essentiels à la vie quotidienne des populations et à l'attractivité des territoires. Ils jouent un rôle majeur en matière de cohésion sociale et territoriale.

L'accès aux services publics relève de plus en plus de plusieurs canaux conjoints et complémentaires : Internet, téléphone, physique... Il est nécessaire de prendre en compte cette évolution des modes de relations entre les opérateurs de services et les citoyens.

.../...

Pour répondre aux défis posés par l'augmentation et la diversification des modalités de contact, la Branche Famille a initié simultanément plusieurs chantiers institutionnels qui visent à la doter des piliers d'une relation de service renouvelée : refonte du Caf.fr, redéfinition de l'offre téléphonique, développement de la dématérialisation des relations avec les allocataires et les partenaires.

Prenant appui sur ces réalisations, la Branche Famille souhaite proposer à ses usagers un agencement des modalités de contact qui soit adapté à leurs demandes et qui permette d'établir des contacts efficaces et utiles tant pour l'utilisateur que pour la gestion de sa situation

Cette évolution de la relation de service suppose de concevoir une offre de relation avec les partenaires, qui soit aisément lisible et appropriable par les usagers et qui facilite un usage efficace des différents canaux de la relation de service.

Cette articulation participe à l'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur et de la bonne gestion des moyens disponibles. Elle doit faciliter l'accès de tous les habitants aux services publics et à leurs droits, aider à surmonter la complexité des démarches administratives grâce à la simplification des outils et à la présence d'animateurs de proximité permettant d'orienter le public.

Les collectivités territoriales et les opérateurs de service public, soucieux d'adapter leurs modalités d'accueil, promeuvent ainsi la recherche de solutions adaptées et durables, visant un objectif d'égalité entre les territoires et entre les citoyens pour l'accessibilité aux services publics.

S'inscrivant dans cette démarche, il est convenu ce qui suit :

## **Article 1. Objet de la convention**

Le Partenaire et la Caf s'accordent pour faciliter l'accès aux services numériques de la Caf par les agents du partenaire dans ses locaux.

La présente convention vise à définir les conditions et modalités de ce partenariat, formalisé par la labellisation du partenaire comme Point numérique Caf.

## **Article 2. L'offre de service Caf**

L'offre de service Caf porte sur la facilitation numérique auprès des usagers souhaitant utiliser les services numériques de la Caf.

Cette offre de service vise à :

- faciliter l'accès aux droits et aux services
- permettre l'accès aux sites Internet et applications smartphones institutionnels (Caf.fr, mon enfant.fr, etc en fonction des usages locaux.) et accompagner si besoin l'utilisateur dans l'utilisation des services qu'ils proposent :
  - aide à la navigation sur le site
  - aide à trouver les informations relatives au dossier sur mon compte
  - aide à la réalisation des télé procédures
  - aide à la réalisation de simulations

.../...

### **Article 3. Les engagements de la Caf**

Pour garantir la qualité de cet accueil et l'information de l'utilisateur, la Caf s'engage à :

- assurer la formation du ou des agent(s) du partenaire et à veiller à l'actualisation de ses (leurs) connaissances en lien avec l'évolution de la réglementation et de son application,
- mettre à la disposition du partenaire une documentation actualisée adaptée à ses missions
- informer le public de l'existence du service offert par le partenaire (Caf.fr, smartphone, bornes, svi, etc)
- informer le partenaire des actualités de la Caf et de toute information utile (ex : fermeture exceptionnelle) et organiser une journée annuelle d'actualisation des connaissances

### **Article 4. Les engagements du Partenaire**

Pour assurer la mission qui lui est confiée, le Partenaire s'engage pour sa part à :

- concernant l'offre de service :
  - promouvoir les différents sites institutionnels de la Caf
  - assurer l'offre de service telle que décrite dans l'article 2 susvisé
  - prendre en compte la mise à jour des informations transmises par la Caf et utiliser le site internet de la Caf comme source d'informations,
  - signaler à la Caf tout changement dans le fonctionnement du service (amplitude d'ouverture, fermetures exceptionnelles...), ayant un impact sur l'accueil du public,
  - signaler les nouveaux besoins en formation, notamment en cas de renouvellement de l'agent d'accueil
  - alerter la Caf pour toute difficulté rencontrée par l'agent d'accueil pour répondre aux demandes des usagers concernant la Caf (par exemple difficultés pour le remplissage des télé procédures ou la compréhension d'une nouvelle prestation...)
- concernant l'accessibilité et le fonctionnement du point d'accueil :
  - garantir une amplitude d'ouverture sur le territoire de contractualisation d'au minimum 4 demi-journées par semaine et 12 heures
  - assurer la confidentialité lors de l'entretien ou de la consultation du site Internet de la Caf
  - informer par une signalétique, fournie par la Caf, de l'existence et les horaires du service proposé,
  - garantir l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble des services
  - garantir la sécurité de ses personnels et de ses locaux (exercice de sa responsabilité d'employeur)
  - transmettre à la Caf les éléments de suivi statistiques du point d'accueil tels que définis dans l'article 9
- Concernant le personnel du partenaire :
  - Etre vigilant sur les compétences attendues de l'agent d'accueil assurant l'offre de service Caf et son adaptabilité aux exigences évolutives du poste

.../...

- S'assurer de la participation du personnel chargé de l'accueil et de l'animation, aux actions d'information/formation et de suivi organisées par la Caf

## **Article 5. Confidentialité**

Le partenaire est tenu au secret professionnel (article 226-13 du code pénal) pour tout ce qui concerne les faits, informations, fichiers informatiques ou non, données et décisions dont il a connaissance au cours de l'exécution de la présente convention. Il s'interdit notamment toutes communications écrites ou verbales sur ces sujets, ainsi que toute remise de documents à des tiers.

Le partenaire s'engage à respecter, et à faire respecter par ses intervenants (salariés, bénévoles, stagiaires, volontaires...), les règles du secret professionnel en ce qui concerne les informations personnelles éventuellement communiquées par les usagers ou les données à caractère personnel éventuellement communiquées par la Caf, et notamment à ne pas divulguer d'informations à des tiers non autorisés, ni à utiliser les données pour une autre finalité. Notamment, ils ne notent pas ou ne conservent les données d'authentification à la rubrique « mon compte » du site [caf.fr](http://caf.fr) que des allocataires pourraient leur transmettre lors des démarches de facilitation numérique.

Ces obligations demeurent valables y compris après la fin de la présente convention.

## **Article 6. Labellisation**

Le respect de ces engagements par le partenaire lui permettent de bénéficier du label national.

Ce label est accordé par la Caf et pourra être retiré sur décision de la Caf au vu :

- de la non réalisation d'un ou d'engagements par le partenaire
- des résultats du suivi quantitatif et qualitatif
- de la non satisfaction avérée des utilisateurs

## **Article 7. Implantation, horaires d'ouverture et personnel**

Le site du partenaire se situe à la Mairie, place Gambetta 40400 Tartas

Il accueille le public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Ces horaires pourront être modifiés sur décision du partenaire et communiqués avec une information préalable de la Caf.

Le service est animé par deux agents d'accueil sous la responsabilité de Mr le Maire

## **Article 8. Les outils, matériels mis à disposition du public**

- un ordinateur muni d'un écran, d'un clavier et d'une souris, une imprimante multifonctions
- une signalétique indiquant la possibilité de se connecter aux sites [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

.../...

## Article 9. Le suivi de l'activité

Le partenaire transmet chaque mois à la Caf des informations quantitatives :

- Nombre de visiteurs venus pour utiliser les services en ligne Caf
- Part des visiteurs accompagnés sur les services numériques de la Caf

Par ailleurs, le partenaire met à disposition des visiteurs une enquête qualitative transmise par la Caf (les visiteurs doivent pouvoir remplir ce document de manière confidentielle et autonome)

Des instances de pilotage du dispositif sont mises en place :

- Le Comité de pilotage par Point numérique Caf :
  - Composition : Responsable du partenaire accueil dédié, les agents d'accueil Partenaire, les représentants CAF
  - Rôle : suivre, accompagner et procéder aux ajustements nécessaires
  - Fréquence : avec le partenaire chez le partenaire : 1 fois par an

## Article 10. Gratuité de la Convention

La convention ne donne lieu à aucun paiement, elle est réalisée à titre gratuit.

## Article 11. Durée de la Convention

La Convention prend effet à la date de la signature, qui vaut date de démarrage de la labellisation.

Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

Le retrait du Label par la Caf comme évoqué à l'article 6 constitue l'un des motifs de dénonciation de la convention.

Fait à Mont de Marsan, le 30 juin 2016

Signatures

La Caisse d'Allocations Familiales des Landes  
Aquitaine

représentée par son Directeur,

La Mutualité Sociale Agricole Sud

représentée par son Directeur,

Antoine BIAVA

Le Partenaire,  
Représenté par le Maire de Tartas

Marc HELIES

J.François BROQUERES

.../...



**Eco-exemplarité des  
communes et communautés  
de communes adhérentes au  
SIETOM**



**Présentation du SIETOM**



## Carte d'identité

### Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères

- ❑ Syndicat mixte créé en 1978
- ❑ Regroupement de 123 communes
- ❑ 77 171 usagers au 1/01/2016
- ❑ 33 073 foyers au 1/01/2016

- ❑ **Ordures Ménagères Résiduelles** : 16 543 tonnes soit 216,2 kg/hab
- ❑ **Déchets recyclables** : 4 509 tonnes soit 58,9 kg/hab
- ❑ **Déchetterie** : 20 421 tonnes soit 266,9 kg/hab
- ❑ **Total** : 41 473 tonnes soit 542 kg/hab
- ❑ 55% de déchets valorisés

- ❑ Présidente : Mme Odile LAFITTE (déléguée d'Amou)
- ❑ Vice-Présidents : M. Serge LANSAMAN (maire d'Hagetmau), Mme Ghislaine LALANNE (mairie de Caupenne), M. Vincent LAGROLA (mairie de Goos), M. Gérard VILLETORTE (mairie adjoint de Carcarès Ste Croix).
- ❑ Bureau de 15 membres et Comité syndical de 123 délégués

- ❑ Direction : M. Jérôme LASALA
- ❑ Siège social et site d'activité : 815 route des Partenses – 40250 CAUPENNE
- ❑ Certification ISO 14001 pour le CSDMA et les activités connexes
- ❑ Nombre d'agents : 82
- ❑ Compétences : Collecte et traitement des ordures ménagères, collecte sélective et gestion des déchetteries
- ❑ Budget de fonctionnement : 9 000 000 €

3

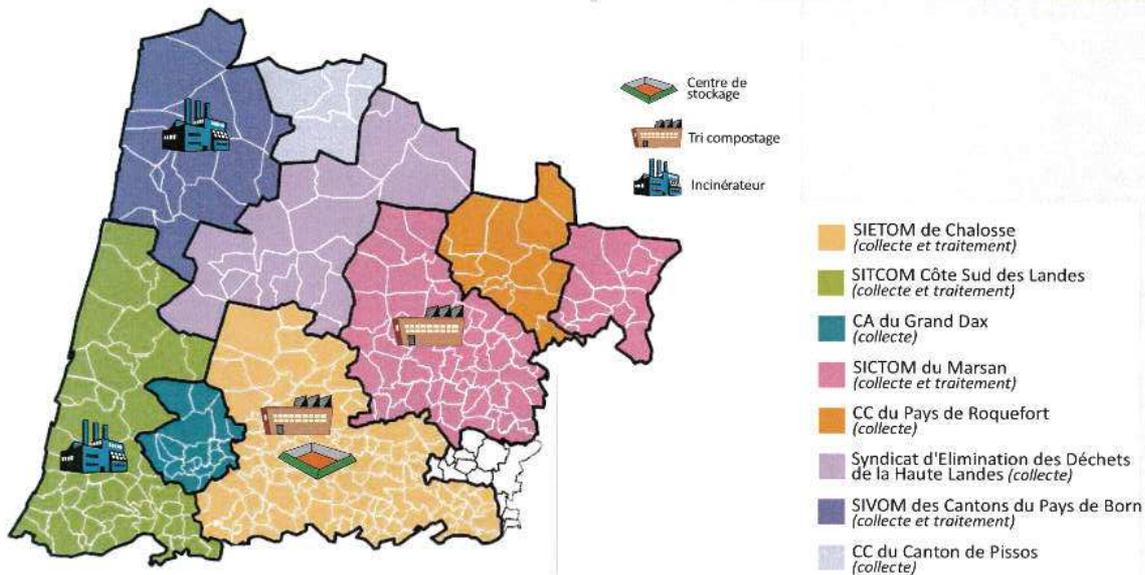
## Historique

- 1978 Création du Syndicat et construction d'une première usine de traitement des OM et d'un centre d'enfouissement à Bastennes
- 1986 Mise en place de la collecte des emballages en verre
- 1990 Implantation sur le site des Partenses à Caupenne, construction d'une seconde usine de traitement des OM et ouverture d'un premier centre de stockage (1ha)
- 1994 Création d'un réseau de déchetteries réhabilitées entre 2003 et 2010
- 1998 Ouverture d'un second centre de stockage sur le site des Partenses (1ha)
- 1999 Lancement de la collecte sélective des emballages ménagers à recycler
- 2003 Construction de garages, bureaux, vestiaires et hangars sur le site des Partenses
- 2005 Ouverture d'un 3<sup>ème</sup> centre de stockage (8ha) et construction d'une station de traitement des lixivats
- 2005 Développement d'une sensibilisation au compostage individuel
- 2009 Collecte des piles et des DASRI
- 2010 Collecte des textiles

- 2011 Mise en service d'une nouvelle usine de traitement des OM
- 2011 Lancement du Programme local de prévention
- 2012 Conteneurisation du territoire + modification des tournées
- 2015 Certification ISO 14001 du centre de stockage
- 13/15 Tranche de travaux sur le CSDMA et création d'une nouvelle lagune de stockage des lixivats
- 14/18 Mise en place de bennes dans les déchetteries pour la collecte du mobilier
- 2015 Aide à la mise en place d'une recyclerie à Hagetmau avec Landes Partage
- 2015 Renouvellement de la certification ISO 14001

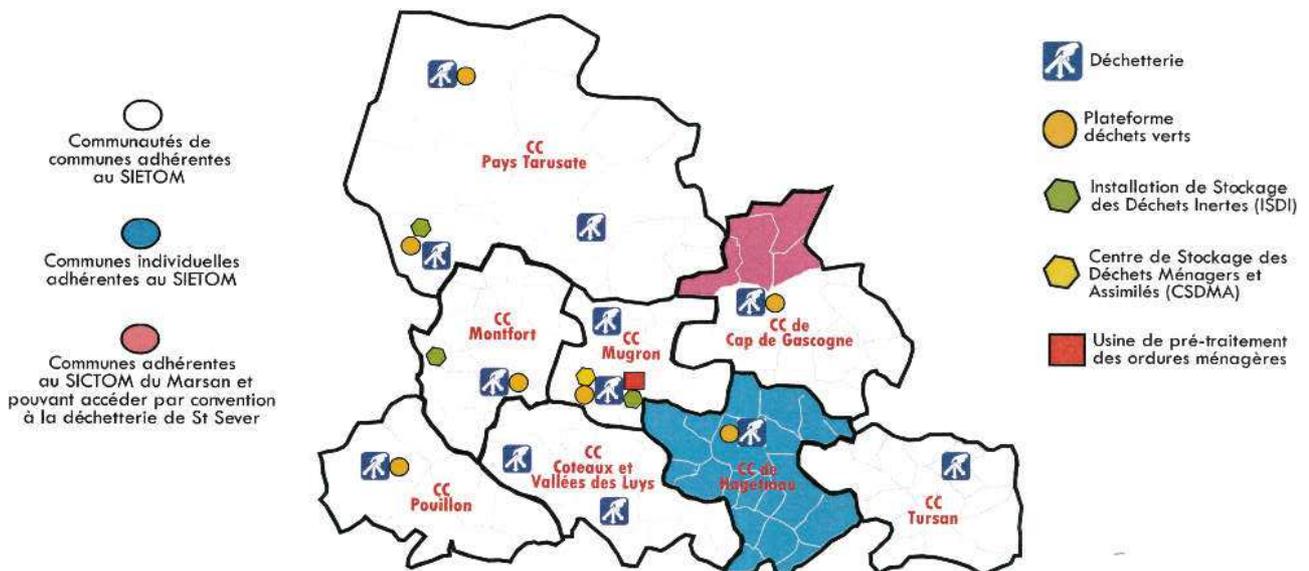
4

## Le territoire à l'échelle départementale



5

## Périmètre administratif et localisation des équipements

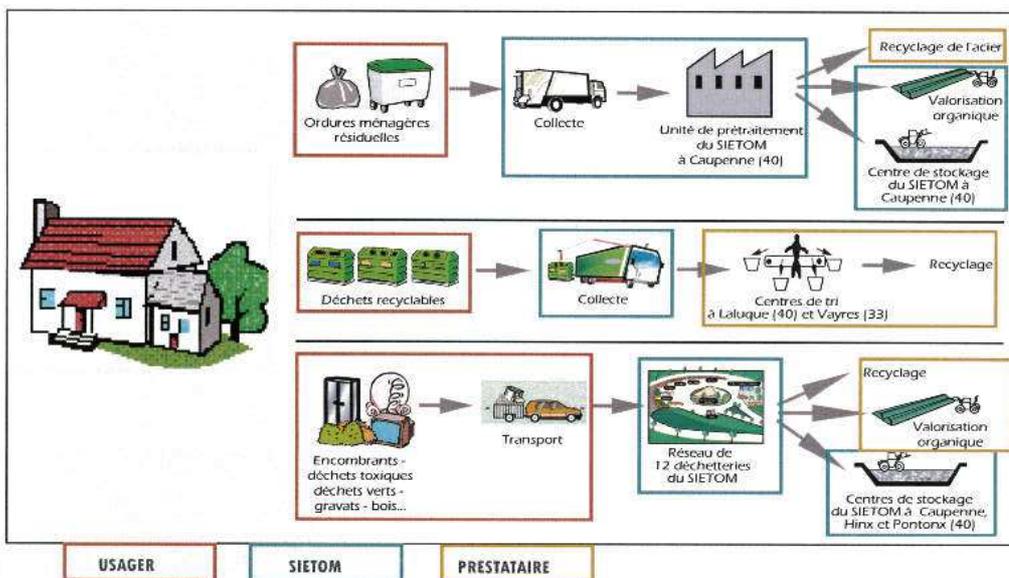


6

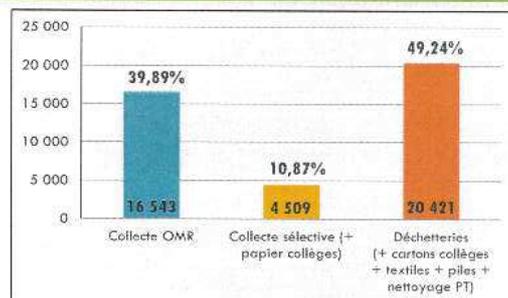
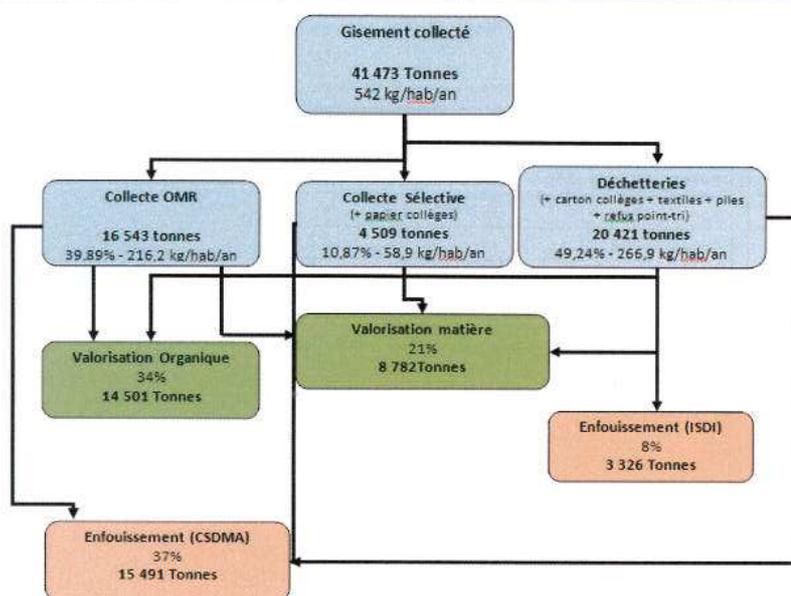
# Organisation des services



## Organisation des services



# Synoptique 2015



Matériaux	Ratios SIETOM (en kg/hab/an)	Ratios Nationaux (en kg/hab/an)
Papier / cartonette	24,9	30,2
Bouteille plastique / briques alimentaires / emballages métalliques	6,6	6,8
Emballages en verre	27,4	40,7

9

## Moyens humains et matériels

Le SIETOM dispose de ses propres moyens humains et matériels :

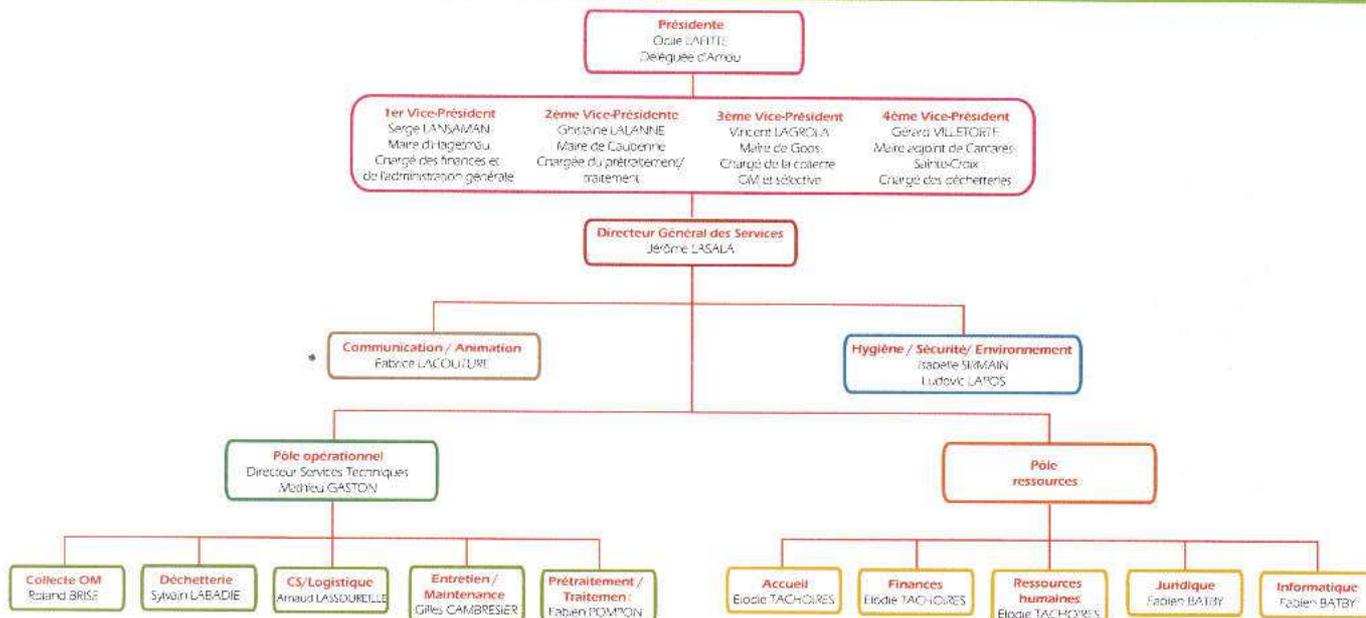
- 82 agents dont 79,4 équivalents temps pleins répartis de la manière suivante :

Services	Avant optimisation	Après optimisation	Services	Avant optimisation	Après optimisation
Collecte OM	30	25	Entretien/ Maintenance	3	3
Collecte sélective	8	9	Administration	2	2
Déchetterie	13	16	Communication	2	2
Prétraitement/ traitement	8	9	Encadrement	10	10
Sites et bâtiments	4	4	Direction	2	2

- 12 bennes ordures ménagères dont 1 en cours de cession
- 5 camions polybenne pour la collecte sélective et l'enlèvement des benne)es de déchetteries + 2 remorque)es + 1 packmat (matériel de compaction des déchets dans les déchetteries)
- Petit matériel roulant (voiture)es, master...)
- Des engins (compacteur, chargeuse, 2 téléscopique)es, pelle)
- 5 300 conteneurs OM
- 234 points tri et 28 colonne)es verre seules soit un total de 730 colonne)es
- 12 déchetteries

10

# Organigramme

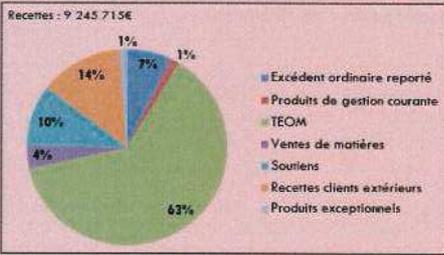
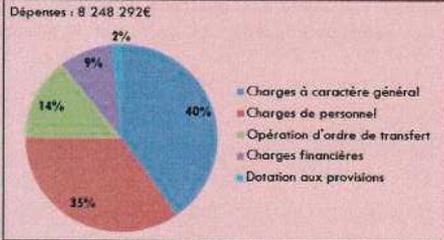


## Le financement du service

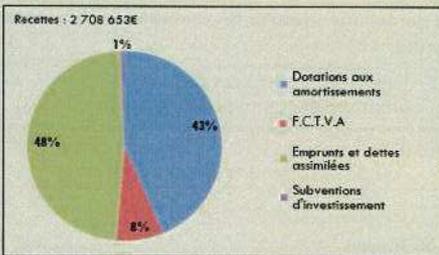
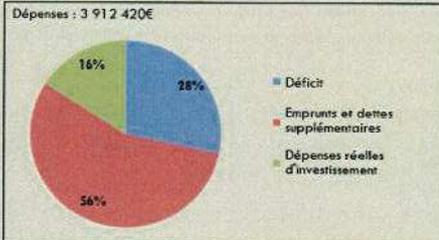


# CA 2015

## Section de fonctionnement



## Section d'investissement



### Soutiens reçus :

- ADEME : 90 000€** (aide au Programme Local de Prévention des déchets)
- ECO EMBALLAGES : 585 000€** (soutiens à la performance sur le tri des emballages)
- ECO DDS : 4 000€** (soutiens à la collecte des déchets dangereux)
- ECO FOLIO : 67 000€** (soutiens à la collecte du papier)
- ECO SYSTÈME : 25 000€** (soutiens à la collecte des déchets électriques)
- ECO MOBILIER : 66 000€** (soutiens à la collecte du mobilier)
- ECO TLC : 7 500€** (soutiens à la collecte des textiles)

# Calcul de la TEOM

### 1 Le SIETOM définit une participation au coût du service

Il s'agit d'une recette de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour son budget pour l'ensemble des collectivités adhérentes. Cette recette est répartie sur chacune des collectivités selon la population de celles-ci et un coût par strate de population ce qui donne les montants 2016 suivants :

- Communes de plus de 2000 habitants : 82,98 €/hab
- Communes de 1000 à 1999 habitants : 81,31 €/hab
- Communes de 500 à 999 habitants : 79,64 €/hab
- Communes de 200 à 499 habitants : 77,96 €/hab
- Communes de moins de 200 habitants : 76,29 €/hab

### 2 Les communautés de communes votent le taux

Divisant le montant attendu de TEOM par les bases fiscales, les communautés de communes votent un taux de TEOM qui apparaîtra sur l'avis de taxe foncière des habitants

$$\text{Voté par les communautés de communes} \rightarrow \text{taux} = \frac{\text{participation au coût du service par commune et communauté de communes}}{\text{total des bases du foncier bâti de la commune ou de la communauté de communes}}$$

\*Calculée et transmise par le SIETOM de Chalosse

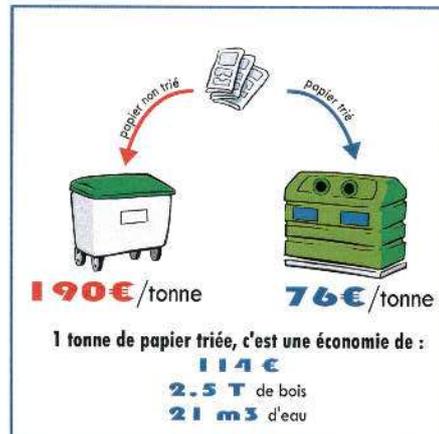
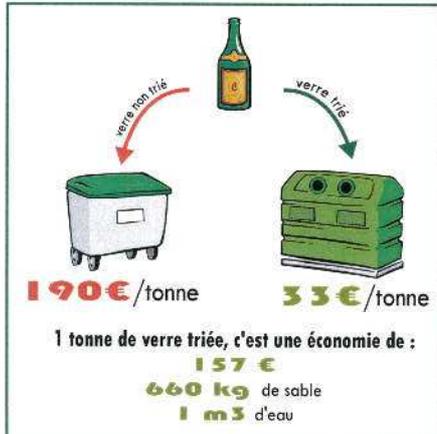
Transmis par les services fiscaux

### 3 L'utilisateur paye la TEOM

L'utilisateur paye sa TEOM avec ses impôts fonciers.

$$\text{TEOM} = \text{taux} \times \text{base d'imposition du foncier bâti de la propriété}$$

## Les coûts de collecte



15

**Mettre l'éco-exemplarité au cœur des collectivités**



## La commission éco-exemplarité

Au cours du Comité syndical du 9 février dernier, une commission ayant pour objet de réfléchir, de proposer et de mener des actions axées sur l'éco-exemplarité dans les communes a été créée.

A ce jour, elle est composée des membres suivants :

- Mme Odile LAFITTE, Présidente du SIETOM, CC Coteaux et Vallée des Luys ;
- M. Patrick HACHAGUER, Président de la commission, CC du Pays Tarusate ;
- Mme Ghislaine LALANNE, vice-Présidente du SIETOM, Maire de Caupenne, CC du canton de Mugron ;
- M. Vincent LAGROLA, vice-Président du SIETOM, Maire de Goos, Président CC de Montfort ;
- Mme Charlotte CLAVERIE, membre du Bureau, CC du Pays Tarusate ;
- M. Christian BOULIN, membre du Bureau, Maire de Lacajunte, CC du Tursan ;
- Mme Françoise LASSERRE, commune de Cazalis ;
- Mme Mireille RESSOT, commune de Labastide-Chalosse ;
- Mme Françoise MARSAN, commune de Montaut ;
- Mme Josette HILLOTTE, Commune de Ossages.

17

## Les actions du SIETOM

Pour répondre aux besoins de leurs activités, les collectivités consomment de l'énergie, de l'eau, du papier et produisent des déchets. Ces impacts entraînent des pollutions pour l'environnement et parfois une détérioration des conditions de travail. Le SIETOM a donc décidé de promouvoir auprès des collectivités de son territoire les gestes pour le développement durable à travers l'exemple : **démarche appelée éco-exemplarité**.

Donner l'exemple est un facteur clé pour inviter tous les citoyens à s'orienter à travers des gestes simples vers des comportements plus vertueux pour préserver notre environnement.

A l'heure où chaque salarié produit près de 100 kg de déchets /an au travail, les actions mises en œuvre participent à la limitation des impacts environnementaux, à la mise en place d'un lieu de travail plus sain et cohésif, mais aussi à la réduction des coûts liés au fonctionnement des collectivités.

Les actions mises en place par le SIETOM



18

## Des solutions adaptées pour tous



19

## Des outils pour mettre l'éco-exemplarité au cœur des collectivités



## Des conteneurs de tri

Modèle	Volume	Quantité	Coût unitaire (€HT)
Conteneur 2 roues 	120 litres	3 à 12 <i>(1 à 3 bacs de chaque coloris)</i>	34€
		15 à 57 <i>(1 à 3 bacs de chaque coloris)</i>	30€
		60 à 147 <i>(1 à 3 bacs de chaque coloris)</i>	27€
		150 bacs et plus <i>(50 bacs de chaque coloris et plus)</i>	24€
	240 litres	3 à 12 <i>(1 à 3 bacs de chaque coloris)</i>	50€
		15 à 57 <i>(1 à 3 bacs de chaque coloris)</i>	43€
		60 à 147 <i>(1 à 3 bacs de chaque coloris)</i>	37€
		150 bacs et plus <i>(50 bacs de chaque coloris et plus)</i>	32€
Poteau support sacs triple 	Choix des sacs à la convenance de l'utilisateur	1 à 5	135€
		6 à 15	131€
		16 et +	127€

21

## Des conteneurs de tri

Modèle	Volume	Option	Quantité	Coût unitaire (€HT)
Poubelle modulaire 	40 litres par poubelle	Poubelle 3 compartiments	1 à 5	150€
			6 à 15	146€
			16 et +	141€
		Couvercles	1 à 5	10€
			6 à 15	9€
			16 et +	8,70€
		Base roulante	1 à 5	192€
			6 à 15	186€
			16 et +	180€
		Seaux	1 à 5	85€
			6 à 15	83€
			16 et +	80€
Poubelle extérieure 	60 litres	Aucune	1 à 49	52€
			50 à 99	49€
			100 et +	47€

22

## Des conteneurs de tri

Modèle	Volume	Quantité	Coût unitaire (€HT)
Caissettes de couleurs 	32 litres	1 à 20	9,00€
		20 à 50	8,50€
Cabas de tri 	45cm x 22cm x 40cm (lpxh)	Moins de 1 000	1,49€
Cabas de tri 	26cm x 26cm x 26cm (lpxh)	Moins de 1 000	1,43€

23

## Modifier son règlement de location

Mettre un dispositif de tri n'est pas toujours suffisant pour inciter au tri. Aussi, vous pouvez ajouter un article dans votre règlement de location pour inciter, voire obliger au tri.

### Proposition d'article : Les déchets ménagers devront être triés.

L'utilisateur de la salle devra trier l'ensemble de ses déchets.

- Les déchets recyclables (bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, papier, cartonnets et emballages en verre) devront être mis dans le dispositif prévu à cet effet. Les contenants seront ensuite vidés dans le point tri le plus proche de la salle puis nettoyés et remis à leur place.
- Les ordures ménagères seront mises en sac et jetées dans le conteneur dédié le plus proche de la salle.
- Les cartons d'emballages devront être amenés à la déchetterie.

Ces pratiques ont pour but de maintenir une bonne gestion de nos déchets.

### Options possibles :

- La commune peut assurer la vidange de l'ensemble des poubelles dans les conteneurs dédiés contre un forfait de 20€.
- Lors de l'état des lieux de la salle, une amende forfaitaire de 50€ sera adressée à l'utilisateur si le tri des déchets n'est pas fait correctement (dans ce cas là, c'est la commune qui vide les déchets dans les conteneurs dédiés).

24

## Acheter des gobelets pour sa commune

Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte adopté le mercredi 22 juillet 2016 prévoit l'interdiction de la vaisselle jetable en matière plastique au plus tard le 1er janvier 2020. Vous pouvez d'ores et déjà anticiper cette mesure en vous équipant de gobelets réutilisables.

Détail	Quantité	Coût unitaire (€HT)
Gobelets 15 / 25 ou 33 cl	Jusqu'à 10 000	0,19€
	10 000 à 20 000	0,17€
Impression	100 à 1 000	45€ forfaitaire par couleur
	1 000 à 5 000	0,05€ unitaire par couleur
	A partir de 5 000	0,05€ jusqu'à 3 couleurs + 0,05€ par couleur supplémentaire
	A partir de 8 000	0,05€ jusqu'à 5 couleurs
Frais techniques	1 couleur	50€
	2 couleurs	105€
	3 couleurs	150€
	4 couleurs	195€
	5 couleurs	240€

### Exemple de coûts

- ❑ 500 gobelets avec 1 couleur
  - $(500 \times 0,19) + 45 + 50 = 190€$   
soit 0,38€ par gobelet
- ❑ 1000 gobelets avec 2 couleurs
  - $(1000 \times 0,19) + (1000 \times 0,05 \times 2) + 105 = 395€$   
soit 0,40€ par gobelet
- ❑ 5000 gobelets avec 3 couleurs
  - $(5000 \times 0,19) + (5000 \times 0,05) + 150 = 1\,350€$   
soit 0,27€ par gobelet
- ❑ 10 000 gobelets avec 5 couleurs
  - $(10000 \times 0,17) + (10000 \times 0,05) + 240 = 2\,440€$   
soit 0,24€ par gobelet

25

**Des outils pour mettre l'éco-exemplarité au cœur de vos manifestations**



## Le dispositif multi bars

### ❑ Quel Objectif ?

Faciliter la gestion des déchets de manifestation aux communes adhérentes du SIETOM, favoriser le tri, le recyclage et réduire le volume des déchets jetés.

### ❑ Qui est concerné ?

Toutes les manifestations avec plusieurs bars soit 14 communes :

- |                                    |                        |                         |                     |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------|
| ▪ Samadet : 13 Mai                 | ▪ Tartas : 8 Juillet   | ▪ Hagetmau : 29 Juillet | ▪ Rion : 19 Août    |
| ▪ Saint Sever : 24 Juin            | ▪ Hinx : 8 Juillet     | ▪ Montfort : 29 Juillet | ▪ Pontonx : 26 Août |
| ▪ Habas : 1 <sup>er</sup> Juillet  | ▪ Pouillon : 8 Juillet | ▪ Mugron : 5 Août       |                     |
| ▪ Geaune : 1 <sup>er</sup> Juillet | ▪ Amou : 15 Juillet    | ▪ Pomarez 5 Août        |                     |

### ❑ Les outils mis à disposition

Des conteneurs ordures ménagères pour mettre en ville



Des colonnes de tri pour mettre en ville



Des conteneurs de tri pour les débits de boisson



Des collecteurs pour l'huile de friture pour les restaurants et les bodégas



Des gobelets réutilisables pour les débits de boisson



27

## Le dispositif mono bar

### ❑ Quel Objectif ?

Faciliter la gestion des déchets de manifestation aux communes adhérentes du SIETOM, favoriser le tri, le recyclage et réduire le volume des déchets jetés.

### ❑ Qui est concerné ?

Toutes les manifestations avec un ou deux bars soit 109 communes.

### ❑ Les outils mis à disposition

4 conteneurs ordures ménagères par circuit



2 conteneurs de tri « verre » par circuit



2 conteneurs de tri « emballages » par circuit



Des gobelets réutilisables pour les communes



28

## Des cabas pour inciter les foyers à trier



## Equiper les foyers de cabas

La commission éco-exemplarité souhaiterait équiper les foyers du territoire du SIETOM de cabas de tri afin d'inciter les usagers à faire le tri. 3 cabas pourraient alors être distribués dans chaque foyer rappelant ainsi les consignes de tri des 3 conteneurs des points tri. La commission sollicite les communautés de communes pour aider le SIETOM dans la prise en charge de cet achat avec le surplus de TEOM perçu. Les communautés de communes seront alors mises en avant sur le cabas.

Modèle	Volume	Quantité	Coût unitaire (€HT)
 Cabas de tri emballages	45cm x 22cm x 40cm (l x p x h)	Moins de 1 000	1,49€
		A partir de 1 000	1,27€
		A partir de 1 500	1,19€
		A partir de 2 000	1,12€
 Cabas de tri papier	45cm x 22cm x 40cm (l x p x h)	Moins de 1 000	1,49€
		A partir de 1 000	1,27€
		A partir de 1 500	1,19€
		A partir de 2 000	1,12€
 Cabas de tri verre	26cm x 26cm x 26cm (l x p x h)	Moins de 1 000	1,43€
		A partir de 1 000	1,22€
		A partir de 1 500	1,14€
		A partir de 2 000	1,07€

Communautés de communes	Quantité (Nbre de foyers)	Coût unitaire (€HT)	Coût total (€HT)
Cap de Gascogne	5 234	(1,12x2) + 1,07 = 3,31€	17 324€
Coteaux et Vallées des luy	3 673		12 157€
Hagetmau communes unies	4 892		16 192€
Montfort	5 552		18 377€
Mugron	2 743		9 079€
Pays Tarusate	8 198		27 135€
Pouillon	4 277		14 156€
Tursan	2 266		7 500€

**Questions diverses**

